



Assemblée générale

Distr. générale
13 janvier 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 136 de l'ordre du jour

Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rend compte de l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre au cours de la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999. L'Assemblée générale, par sa résolution 52/241 du 26 juin 1998, a ouvert un crédit d'un montant brut de 45 276 160 dollars (montant net : 43 536 860 dollars) aux fins du fonctionnement de la Force.

Au cours de la période considérée, les dépenses se sont élevées à 44 902 200 dollars en chiffres bruts (montant net : 43 115 200 dollars), d'où un solde inutilisé d'un montant brut de 374 000 dollars (montant net : 421 700 dollars).

Le solde inutilisé s'explique par le fait que les frais de voyage au titre de la police civile et les dépenses opérationnelles au titre des transports, des fournitures et services, des transmissions et de la remise en état des infrastructures ont été moins élevés que prévu.

L'Assemblée générale devra, s'agissant du financement de la Force, prendre une décision concernant l'emploi du solde inutilisé d'un montant brut de 374 000 dollars (montant net : 421 700 dollars) relatif à la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	3
II. Exécution du budget	4-7	3
III. Rapport sur l'exécution du budget de la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999	8-9	4
IV. Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-quatrième session	10	5
Annexes		
I. Exécution du budget de la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 : tableau récapitulatif		6
II. Renseignements complémentaires sur les principaux écarts		8
III. Déploiement prévu et déploiement effectif du personnel civil et militaire pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999		11
IV. Montants répartis et dépenses - période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999		13

I. Introduction

1. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a été établie par le Conseil de sécurité en vertu de sa résolution 186 (1964) du 4 mars 1964. Jusqu'au 15 juin 1993, les dépenses afférentes à la Force étaient financées par les pays qui fournissent des contingents, par le Gouvernement chypriote et au moyen de contributions volontaires (art. 19 de l'Accord relatif au Statut de la Force chargée du maintien de la paix à Chypre). L'Assemblée générale, par sa résolution 47/236 du 14 septembre 1993, a décidé qu'à compter du 16 juin 1993, les coûts afférents à la Force non couverts par des contributions volontaires devraient être considérés comme des dépenses de l'Organisation que doivent supporter les États Membres conformément au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies. Le mandat de la Force a été prorogé par des résolutions ultérieures du Conseil, dont la plus récente est la résolution 1283 (1999) du 15 décembre 1999, par laquelle il a été prorogé jusqu'au 15 juin 2000.

2. Le budget de la Force pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, qui a été présenté dans le rapport du Secrétaire général en date du 24 février 1998 (A/52/775/Add.1), s'élevait à 43 009 000 dollars en chiffres bruts (montant net : 41 269 700 dollars). Ce budget devait permettre de couvrir les dépenses de fonctionnement de la Force, qui compte 1 230 militaires et 35 membres de la police civile appuyés par 265 membres du personnel civil (44 recrutés sur le plan international et 221 recrutés sur le plan local). Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, au paragraphe 27 de son rapport en date du 3 avril 1998 (A/52/860/Add.4), a recommandé, entre autres, que l'Assemblée générale approuve un montant brut de 43 009 000 dollars (montant net : 41 269 700 dollars) au titre du fonctionnement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour la période de 12 mois commençant le 1er juillet 1998.

3. L'Assemblée générale, par sa résolution 52/241 du 26 juin 1998, a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 45 276 160 dollars (montant net : 43 536 860 dollars) aux fins du fonctionnement de la Force pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, dont un montant de 2 267 160 dollars à verser au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Le Gouvernement chypriote a financé le tiers du budget de la Force (14 512 300 dollars) et le Gouvernement grec a fourni un montant de 6,5 millions de dollars sous forme de contributions volontaires. Un montant brut de 24 263 800 dollars (montant net : 22 524 560 dollars) a été réparti entre les États Membres.

II. Exécution du budget

4. Les informations relatives aux opérations de la Force et à la situation sur le terrain au cours de la période considérée ont été publiées dans les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité en date du 7 décembre 1998 (S/1998/1149), du 22 décembre 1998 (S/1998/1149/Add.1), du 8 juin 1999 (S/1999/657), du 22 juin 1999 (S/1999/707) et du 29 juin 1999 (S/1999/657/Add.1).

5. Au cours de cette période, la mission a renforcé ses capacités en matière d'achats et appliqué des mesures visant à réaliser des économies et à assurer une plus grande efficacité, l'objectif étant de réduire les dépenses opérationnelles. La Force a maintenu le gel du recrutement en vue de réduire le niveau des effectifs par le jeu naturel des départs. Six postes ont été supprimés à compter du 1er juillet 1999, un certain nombre de postes d'appui étant devenus vacants au cours de la période. Les taux moyens de vacance de postes – 8 % pour le personnel international et 1 % pour le personnel local – ont obligé à réaligner la portée

de l'appui administratif général fourni, mais n'ont pas été préjudiciables à la mise en oeuvre du mandat du Conseil de sécurité ni aux opérations de la Force.

6. Les soldes inutilisés constatés au titre du personnel civil, de la remise en état des infrastructures, du transport, et des fournitures et services ont en partie servi à couvrir le dépassement enregistré à la rubrique Locaux/hébergement, dû essentiellement aux dépenses non budgétisées correspondant à la quote-part de la Force dans l'aménagement des installations du site britannique, les dépenses de mise à niveau du matériel électronique et des logiciels en vue du passage à l'an 2000, également non prévues au budget, et la quote-part de la Mission dans le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

7. Au cours de la période considérée, des contributions volontaires en nature non budgétisées d'une valeur de 130 400 dollars environ ont été reçues des Gouvernements du Royaume-Uni et de l'Allemagne. Une équipe de techniciens britanniques a aidé la Force à rénover quatre unités d'hébergement destinés à la réserve mobile dans la zone de protection des Nations Unies. Cette contribution a été évaluée à environ 80 800 dollars. Le Gouvernement allemand a fait don à la Force de médicaments et de fournitures médicales d'une valeur de 49 600 dollars environ en octobre 1998.

III. Rapport sur l'exécution du budget de la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999

8. Comme l'indique le tableau 1 ci-dessous, un crédit d'un montant brut de 45 276 160 dollars (montant net : 43 536 900 dollars) était ouvert aux fins du fonctionnement de la Force pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999. Les dépenses se sont élevées à 44 902 200 dollars en chiffres bruts (montant net : 43 115 200 dollars), dont 14 103 510 dollars d'engagements non réglés. Le solde inutilisé qui en résulte, d'un montant brut de 374 000 dollars (montant net : 421 700 dollars), représente environ 0,8 % du montant brut du crédit ouvert. On trouvera à l'annexe I des informations sur l'exécution du budget de la période considérée par rubrique budgétaire, et à l'annexe II des renseignements complémentaires sur les principaux écarts. À l'annexe III figurent des diagrammes indiquant le déploiement prévu et le déploiement effectif du personnel militaire et du personnel civil et à l'annexe IV un diagramme indiquant les montants répartis et les dépenses pour la période.

Tableau 1
Montants répartis et dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montants répartis</i>	<i>Dépenses*</i>	<i>Écart</i>
Personnel militaire	22 501,8	22 502,2	(0,4)
Personnel civil	10 564,6	10 477,4	87,2
Dépenses opérationnelles	8 195,8	7 482,4	713,4
Autres programmes	7,5	22,8	(15,3)
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	-	363,2	(363,2)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montants répartis</i>	<i>Dépenses^a</i>	<i>Écart</i>
Compte d'appui aux opérations du maintien de la paix	2 267,2	2 267,2	-
Contributions du personnel	1 739,3	1 787,0	(47,7)
Total brut	45 276,2	44 902,2	374,0
Recettes provenant des contributions du personnel	(1 739,3)	(1 787,0)	47,7
Total net	43 536,9	43 115,2	421,7
Contributions volontaires en nature budgétisées	-	-	-
Contributions volontaires en nature non budgétisées	130,4	130,4	-
Total des ressources	45 406,6	45 032,6	374,0

^a Y compris un montant de 14 103 500 dollars correspondant aux engagements non réglés.

9. Le tableau 2 ci-après contient des données sur le déploiement du personnel militaire et du personnel civil au cours de la période considérée. On se reportera à l'annexe III pour plus de détails.

Tableau 2

Personnel civil et militaire : effectifs autorisés, postes pourvus et pourcentage de postes vacants pendant la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Effectifs autorisés</i>	<i>Effectifs déployés (moyenne)</i>	<i>Pourcentage de postes vacants</i>
Personnel militaire	1 230	1 235	(0)
Police civile	35	35	1
Personnel international	44	41	8
Personnel local	221	218	1

IV. Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-quatrième session

10. S'agissant du financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, l'Assemblée générale doit prendre une décision au sujet de l'emploi du solde inutilisé constaté à l'issue de la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, soit un montant brut de 374 000 dollars (montant net : 421 700 dollars).

Annexe I

Exécution du budget de la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 : tableau récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépense	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) - (3)
	Montants répartis ^a	Dépenses non renouvelables	Montant total des dépenses (y compris les dépenses non renouvelables)	Écarts
I. Personnel militaire				
1. Observateurs militaires	-	-	-	-
2. Contingents	21 071,9	-	21 072,3	(0,4)
3. Autres dépenses afférentes au personnel militaire				
a) Matériel appartenant aux contingents	1 229,9	-	1 229,9	-
b) Soutien autonome	-	-	-	-
c) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	200,0	-	200,0	-
Total partiel (rubrique 3)	1 429,9	-	1 429,9	-
Total (catégorie I)	22 501,8	-	22 502,2	(0,4)
II. Personnel civil				
1. Police civile	354,8	-	246,0	108,8
2. Personnel international et personnel local	10 209,8	-	10 231,4	(21,6)
3. Volontaires des Nations Unies	-	-	-	-
4. Personnel fourni par des gouvernements	-	-	-	-
5. Observateurs électoraux civils	-	-	-	-
Total (catégorie II)	10 564,6	-	10 477,4	87,2
III. Dépenses opérationnelles				
1. Locaux/hébergement	1 107,5	124,7	1 255,2	(147,7)
2. Remise en état des infrastructures	200,0	-	143,1	56,9
3. Transports	2 621,2	251,8	2 141,8	479,4
4. Opérations aériennes	1 354,9	235,4	1 363,8	(8,9)
5. Opérations navales	-	-	-	-
6. Transmissions	914,2	362,7	787,7	126,5
7. Matériel divers	336,3	498,0	498,0	(161,7)
8. Fournitures et services	1 575,3	20,4	1 206,4	368,9
9. Fret aérien et de surface				
a) Transport du matériel appartenant aux contingents	-	-	-	-
b) Fret et camionnage par le soin d'entreprises privées	86,4	-	86,4	-
Total partiel (rubrique 9)	86,4	-	86,4	-
Total (catégorie III)	8 195,8	1 493,0	7 482,4	713,4

Catégorie de dépense	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) - (3)
	Montants répartis ^a	Dépenses non renouvelables	Montant total des dépenses (y compris les dépenses non renouvelables)	Écarts
IV. Autres programmes				
1. Fournitures et services liés aux élections	-	-	-	-
2. Programmes d'information	-	-	-	-
3. Programmes de formation	7,5	-	22,8	(15,3)
4. Programmes de déminage	-	-	-	-
5. Aide au désarmement et à la démobilisation	-	-	-	-
Total (catégorie IV)	7,5	-	22,8	(15,3)
V. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	-	-	363,2	(363,2)
VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	2 267,2	-	2 267,2	-
VII. Contributions du personnel	1 739,3	-	1 787,0	(47,7)
Total brut : catégories I à VII	45 276,2	1 493,0	44 902,2	374,0
VIII. Recettes provenant des contributions du personnel	(1 739,3)	-	(1 787,0)	47,7
Total net : catégories I à VIII	43 536,9	1 493,0	43 115,2	421,7
IX. Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-
X. Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	130,4	130,4	130,4	-
Total des ressources	45 406,6	1 623,4	45 032,6	374,0

^a Sur la base des crédits ouverts en application de la résolution 52/241 de l'Assemblée générale.

Annexe II

Renseignements complémentaires sur les principaux écarts

Personnel civil

Montant réparti : 10 564 000 dollars; dépenses : 10 477 400 dollars, écart : 87 200 dollars

1. Le solde inutilisé de 87 200 dollars est dû à des économies d'un montant de 108 900 dollars réalisées au titre de la police civile et qui s'expliquent en grande partie par le fait qu'un gouvernement qui fournit des membres de la police civile ne demande pas le remboursement de ses dépenses au titre du rapatriement et du relèvement. Ces économies ont été en partie annulées par un dépassement de 21 700 dollars au titre du personnel international et du personnel local. Bien que les taux de vacance de postes aient été en moyenne de 8 % pour le personnel international et de 1 % pour le personnel local (voir tableau 2), des dépenses supplémentaires ont été encourues du fait d'une hausse imprévue de 1,6 % des traitements du personnel local, intervenue le 1^{er} octobre 1998.

Dépenses opérationnelles

Montant réparti : 8 195 800 dollars; dépenses : 7 482 400 dollars; écart : 713 400 dollars

2. Le solde inutilisé de 713 400 dollars au titre de cette rubrique s'explique par le fait que les dépenses ont été moins élevées que prévu, d'où une économie totale de 1 031 700 dollars réalisée sur la remise en état des infrastructures (56 900 dollars), les transports (479 400 dollars), les transmissions (126 500 dollars) et les fournitures et services (368 900 dollars). Cette économie a été en partie annulée par des dépenses supplémentaires d'un montant total de 318 300 dollars sous les rubriques Locaux/hébergement (147 700 dollars), opérations aériennes (8 900 dollars) et matériel divers (161 700 dollars).

Locaux/hébergement

Montant réparti : 1 107 500 dollars; dépenses : 1 255 200 dollars; écart : (147 700 dollars)

3. Le dépassement de 147 700 dollars constaté sous cette rubrique s'explique par des dépenses non prévues d'un montant de 132 100 dollars qui correspondent à la part de la Force dans le financement des services d'entretien et à des travaux effectués dans les installations du site britannique, à quoi se sont ajoutés 32,300 dollars de réparations urgentes dans les camps et les postes d'observation. Ces dépenses ont été en partie compensées par des économies réalisées au titre de la location de locaux et des services collectifs de distribution.

Remise en état des infrastructures

Montant réparti : 200 000 dollars; dépenses : 143 100 dollars; écart : 56 900 dollars

4. On s'est aperçu, alors que le budget était déjà approuvé, qu'on pouvait obtenir le matériel technique nécessaire auprès de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. Une économie de 56 900 dollars a pu ainsi être réalisée car il n'y avait plus lieu de louer du matériel ni les services d'entrepreneurs pour réaliser les travaux de remise en état des routes dans la zone de la mission.

Transports

Montant réparti : 2 621 200 dollars; dépenses : 2 141 800 dollars; écart : 479 400 dollars

5. Le solde inutilisé de 479 400 dollars est dû essentiellement à des économies réalisées sur l'achat de véhicules. On a acheté quatre véhicules seulement au lieu des huit inscrits au budget et ce à un coût unitaire moins élevé que prévu et quatre autres ont été obtenus auprès de la Base de soutien logistique. Sur les 59 900 dollars d'économies constatés sous la rubrique Carburants et lubrifiants, 51 700 dollars, qui correspondent aux dépenses relatives au carburant pour groupes électrogènes, ont été enregistrés sous la rubrique budgétaire voulue, à savoir les services collectifs de distribution. Ces économies ont été en partie neutralisées par des dépenses supplémentaires au titre de la location de véhicules (28 500 dollars), deux ambulances supplémentaires ayant dû être louées pour remplacer les ambulances vétustes fournies dans le cadre d'arrangements concernant le matériel appartenant aux contingents, et au titre du matériel d'atelier (23 500 dollars), l'achat d'appareil de levage polyvalent s'étant révélé nécessaire.

Opérations aériennes

Montant réparti : 1 354 900 dollars; dépenses : 1 363 800 dollars; écart : (8 900 dollars)

6. Des frais supplémentaires d'un montant total de 112 400 dollars ont été nécessaires au titre des rubriques Carburants et lubrifiants, Déploiement/retrait, Peinture/préparation et Assurance-responsabilité et risques de guerre, essentiellement parce que les dépenses avaient été sous-estimées ou n'avaient pas été prévues. Ce dépassement a été compensé en partie par des économies qui ont été réalisées au titre de la location et de l'affrètement (103 500 dollars) grâce à un contrôle rigoureux des heures de vol et par le fait qu'on a omis, par inadvertance, d'enregistrer un montant de 48 946,28 dollars correspondant à une partie des dépenses de juin 1999.

Transmissions

Montant réparti : 914 200 dollars; dépenses : 787 700 dollars; écart : 126 500 dollars

7. Les économies réalisées, dont le montant total s'élève à 126 500 dollars, s'expliquent surtout par le coût moins élevé que prévu des pièces de rechange, le coût moins élevé que prévu du matériel de communication, qui a été acheté sur le marché local, un contrôle rigoureux de l'utilisation du téléphone et l'installation d'un central Ericsson au quartier général, qui a permis d'éliminer les frais de communications sur réseaux commerciaux et de location de lignes pour les appels internes.

Matériel divers

Montant réparti : 336 300 dollars; dépenses : 498 000 dollars; écart : (161 700 dollars)

8. Le dépassement de 161 700 dollars est dû essentiellement à la révision du matériel informatique et des logiciels de la Force en vue du passage à l'an 2000.

Fournitures et services

Montant réparti : 1 575 300 dollars; dépenses : 1 206 400 dollars; écart : 368 900 dollars

9. Le solde inutilisé de 368 900 dollars découle pour la plus grande partie des économies réalisées au titre des rubriques suivantes : Services contractuels (312 800 dollars), les frais de blanchissage et du nettoyage ayant été réduits grâce à un appel d'offres lancé sur le marché local; Fournitures pour la défense des périmètres (54 800 dollars), 30 000 sacs de sable ayant été obtenus auprès de la Base de soutien logistique et du retard ayant été pris

dans la mise en oeuvre du programme de remplacement du matériel de défense des périmètres de la zone de protection des Nations Unies; et Accessoires d'uniformes, drapeaux et autocollants (26 600 dollars), les articles dont on avait besoin ayant été prélevés sur les stocks. Ces économies ont été en partie annulées par des dépenses supplémentaires d'un montant de 77 800 dollars au titre des services divers, dues, plus précisément, à des frais bancaires (42 100 dollars) plus élevés que prévu.

Autres programmes

Programmes de formation

Montant réparti : 7 500 dollars; dépenses : 22 800 dollars; écart : (15 300 dollars)

10. Le dépassement de 15 300 dollars est dû aux dépenses supplémentaires engagées par la Force pour la formation de son personnel en vue du passage à l'an 2000 et dans les domaines des transmissions, de l'informatique et des finances.

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi

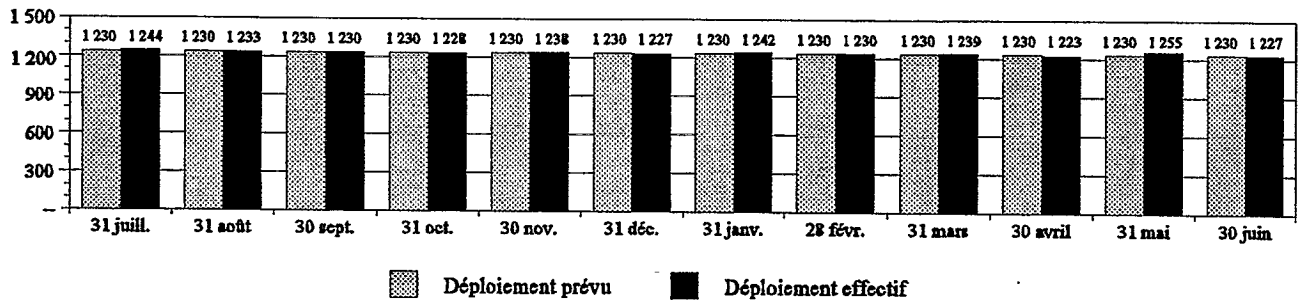
Montant réparti : néant; dépenses : 363 200 dollars; écart : (363 200 dollars)

11. Les dépenses à ce titre, d'un montant de 363 200 dollars, représentent la quote-part de la Force dans les dépenses de fonctionnement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, conformément à la résolution 52/241 de l'Assemblée générale.

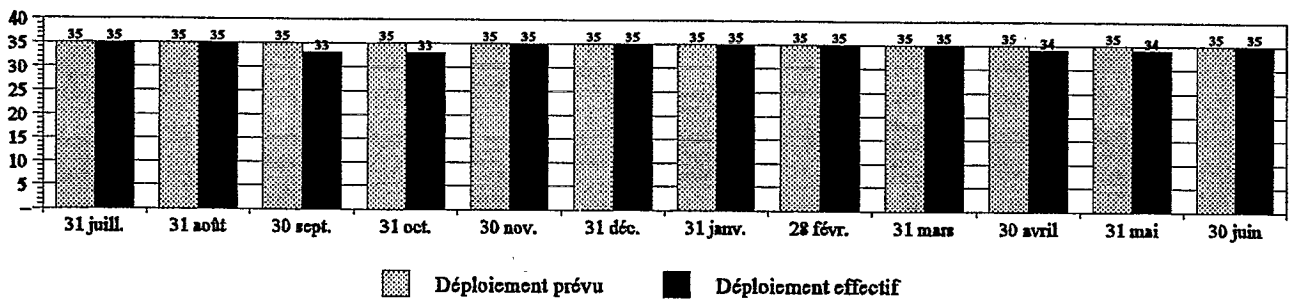
Annexe III

Déploiement prévu et déploiement effectif du personnel civil et militaire pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999

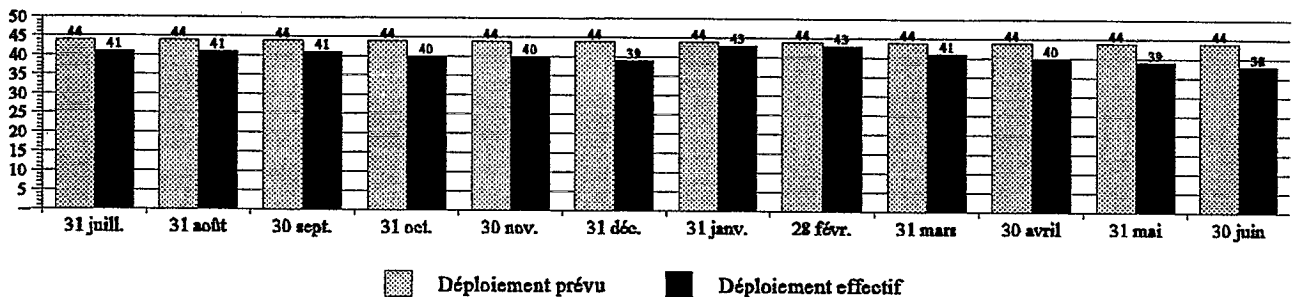
1. Contingents militaires



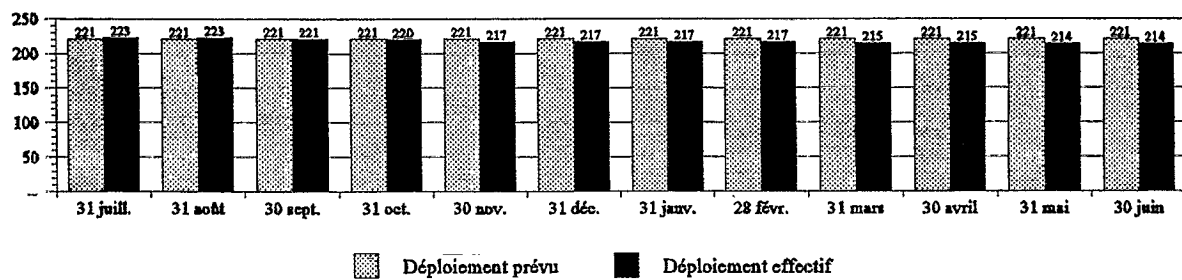
2. Police civile



3. Personnel international



4. Personnel local



Annexe IV

Montants répartis et dépenses – période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999

